



Ville de
LANGLADE

du **livre**
À **l'ASSIETTE**
Association

**RÈGLEMENT DU FESTIVAL DE LA SOUPE
– SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 –
ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DU LIVRE À L'ASSIETTE
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRE DE LANGLADE**

Article 1 : Participation

Ce concours, présenté à la Halle des Sports de Langlade, est ouvert à toutes personnes majeures ou mineures accompagnées. La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le(s) participant(s). Les participants devront mentionner clairement sur le bulletin d'inscription : - leurs nom, prénom, mail, coordonnées téléphoniques et postales, l'intitulé, les ingrédients (pour les personnes allergiques) et le déroulé de leur recette, et précisez si vous avez le matériel requis (réchaud gaz ou induction, vitrocéramique). Merci d'apporter votre louche.

Article 2 : Durée du concours

Le candidat devra arriver sur les lieux le samedi 18 novembre 2023 (parking Halle des Sports) à 18 h 00 pour l'installation. La soupe devra déjà être cuisinée. Vous devrez simplement la conserver au chaud. À 18 h 45, l'installation et la décoration du stand devront être terminées. Les candidats pourront déguster les soupes des autres participants entre 18h45 et 19h15. À 19 h 30 les portes s'ouvriront aux publics. Le festival et les dégustations ne commenceront qu'à 20 h.

Article 3 : Mise à disposition

Chaque candidat aura à sa disposition :

- 2 tables (1 devant, à destination du public pour la présentation (déco) et la distribution de la soupe et 1 derrière lui pour poser le réchaud).
- 1 sac poubelle
- Les contenants nécessaires à la distribution.
- 1 bouteille d'huile d'olive, offerte par notre sponsor « Huile Cauvin ». www.huilecauvin.com.

Article 4: Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et prénoms, ainsi qu'une photographie dans les communications liées au présent concours, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Article 5 : Réserves et clauses de protection pour l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité de reporter, modifier, annuler le présent concours, de trancher immédiatement, et en dernier ressort, pour toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement du présent concours. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement quelconque, les engagements résultants du présent règlement ne pouvaient pas être, en tout ou partie, tenus. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'allergie ou autre réaction à l'un des ingrédients contenus dans les plats proposés lors de la dégustation. En ce sens, les recettes élaborées doivent faire l'objet d'une description détaillée des ingrédients utilisés, de manière à pouvoir informer les personnes étant atteints d'allergies. Les recettes doivent parvenir par mail (association@dulivrealassiette.fr) ou être déposées en Mairie avant le 8 novembre 2023.

Article 6 : Le Jury

Chaque visiteur pourra voter (1 fois) pour sa soupe et (1 fois) pour sa déco préférées.
Nous vous invitons à décorer votre stand, l'attractivité ne sera que meilleure.
Pour cela nous attribuerons également un Prix Spécial Déco.

Article 7 : Le vote du jury

La recette attribuant le plus de points l'emportera. L'attribution de la 2^e et 3^e place se fera selon le même schéma. En cas d'égalité entre 2 participants (les organisateurs trancheront).
En second lieu la déco attribuant le plus de points l'emportera.
Le verdict sera rendu à l'issue du dépouillement. Tous les participants seront récompensés.

Article 8 :

Les recettes seront publiées sur le site internet de la commune. Il ne pourra être demandée aucune contrepartie financière de la part des participants pour leur participation au concours.

Article 9 : Hygiène

Pour respecter les normes d'hygiène, les participants porteront le tablier fourni ou apporterons le leur. La bonne tenue du stand est obligatoire.

Article 10 : Les gains

Chaque participant se verra remettre un bon d'achat de 25 Euros, offert par la « Halle de la Vaunage de Caveirac et l'association Du Livre à l'Assiette », à la condition d'avoir réalisé au moins 10 litres de soupe.

Pour le concours, les lots à gagner seront autour du thème de la cuisine (petit électroménager, gamme d'huile, ustensiles, livre de recette). Tous les candidats seront récompensés.

**BULLETIN D'INSCRIPTION À REMPLIR ET À RETOURNER
À L'ASSOCIATION DU LIVRE À L'ASSIETTE PAR MAIL association@dulivrealassiette.fr
OU EN MAIRIE emilie.segui@langlade.fr
AVANT LE 8 NOVEMBRE 2023 POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.**